

## LES INDICES SECTORIELS \* (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	3 165,44	0,86%	6,84%
8300	INDICE DES BANQUES	2 873,13	1,00%	8,17%
8500	INDICE DES ASSURANCES	8 963,80	0,16%	-0,44%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	4 505,45	0,19%	1,32%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 432,30	-0,11%	0,88%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 212,95	-0,13%	3,98%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	3 150,56	-0,36%	20,37%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	1 845,75	0,45%	-6,91%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	3 661,40	-0,50%	31,49%
3700	INDICE PRODUITS MENAGERS ET DE SOIN PERSONNEL	1 161,15	-0,05%	-16,03%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 590,98	0,98%	-7,84%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 094,25	1,13%	-9,71%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	2 309,01	0,00%	-1,04%

## COTATION ELECTRONIQUE

### COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,600	06-06-2014	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	21,890	21,820	21,800	21,850	21,770		
2	1	0,650	23-05-2014	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	16,300	16,400	16,200	16,400	16,200		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	1,040	1,040	1,050	1,050	1,040		
4	1	0,550	29-04-2014	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	8,600	8,600	8,600	8,600	8,600		
5	5	1,340	11-07-2014	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	18,000	17,950	17,990	18,000	17,950		
6	10	2,500	06-06-2014	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	64,980	64,980	65,290	65,290	64,980		
7	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	11,490						
8	5	1,000	19-06-2014	TL - Tunisie Leasing	19,310	19,310	19,310	19,310	19,310		
9	1	0,260	30-06-2014	BT - Banque de Tunisie	10,400	10,400	10,680	10,680	10,400		
10	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	4,700	4,700	4,700	4,700	4,700		
11	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	6,250	6,240	6,250	6,250	6,240		
12	5	1,000	26-06-2014	AMEN BANK	25,450	25,310	25,200	25,310	25,200		
13	1	0,220	21-05-2014	ATB - Arab Tunisian Bank	4,020	4,020	4,000	4,020	4,000		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	15,370	15,050	15,370	15,370	15,050		
15	5	1,500	03-07-2014	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	47,500	46,500	46,500	46,500	46,500		
16	5	0,750	29-05-2014	CIL - Compagnie Internationale de leasing	12,690	12,500	12,690	12,690	12,500		
17	1	0,200	26-06-2014	ATL - Arab Tunisian Lease	2,130	2,140	2,160	2,160	2,130		
18	1	0,210	11-07-2014	PGH - Poulina Group Holding	5,300	5,300	5,300	5,300	5,300		
19	10	1,800	02-06-2014	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	138,000	138,000	138,000	139,000	138,000		
20	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	2,800	2,800	2,820	2,870	2,720		
21	5	0,850	18-06-2014	SALIM - Société d'Assurances SALIM	18,120						
22	1	0,200	01-07-2014	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	5,000	4,980	4,980	4,980	4,880		
23	1	0,080	07-07-2014	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,700	1,700	1,700	1,700	1,660		
24	1	0,100	10-07-2014	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,160	2,170	2,160	2,170	2,120		
25	10	1,200	25-06-2014	TJL - Attijari Leasing	20,360	20,500	20,500	20,500	20,500		
26	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	5,300	5,200	5,150	5,200	5,150		
27	5	0,500	20-06-2014	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	8,680	8,680	8,750	8,750	8,680		
28	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	4,100	4,010	4,150	4,150	3,980		
29	1	0,050	20-08-2014	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,410	2,400	2,410	2,430	2,380		
30	1	0,100	15-07-2014	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	2,670	2,670	2,720	2,720	2,670		
31	1	0,380	04-07-2014	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	7,200	7,190	7,200	7,200	7,180		
32	1	0,050	14-08-2014	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	1,700	1,700	1,740	1,750	1,680		
33	5	0,600	24-07-2014	EL WIFACK Leasing	15,400	15,400	15,400	15,400	15,400		
34	1	0,280	26-06-2014	Société ESSOUKNA	5,250	5,200	5,190	5,200	5,120		
35	1	0,250	11-07-2014	ADWYA - Société Adwya	6,480	6,420	6,420	6,430	6,400		
36	1	0,230	03-07-2014	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	4,250	4,240	4,250	4,250	4,240		
37	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboukba	2,400	2,430	2,440	2,440	2,360		
38	1	0,415	07-07-2014	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	7,010	7,010	7,010	7,050	7,010		
39	5	0,300	31-07-2014	HANNIBAL LEASE	7,370	7,340	7,350	7,350	7,340		
40	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000		
41	5	0,350	26-06-2014	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	9,250	9,300	9,300	9,300	9,300		
42	1	0,400	24-07-2014	ENNAKL Automobiles	9,700	9,700	9,700	9,700	9,700		
43	1	0,300	18-07-2014	Telnet Holding	4,770	4,780	4,750	4,780	4,650		
44	1	0,210	16-06-2014	OTH - One Tech Holding	6,790	6,830	6,850	6,850	6,760		
45	1	0,670	01-07-2014	CITY CARS	11,320	11,000	11,310	11,310	11,000		
46	1	0,750	30-05-2014	EURO-CYCLES	11,300	11,380	11,380	11,380	11,300		
47	1	0,100	02-06-2014	BEST LEASE	1,700	1,700	1,700	1,700	1,700		
48	1	0,130	14-07-2014	CELLCOM	7,900						
49	1	0,355	23-07-2014	SAH - Société d'Articles Hygiéniques	10,150						
50	2	0,200	01-07-2014	MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	6,300	6,360	6,400	6,470	6,360		
51	1	0,250	25-06-2014	SOTIPAPIER - Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton	5,250						

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
52	20	1,800	04-09-2014	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	24,770	24,770	24,770		
53	25	6,200	10-07-2014	Air Liquide Tunisie	247,300	247,300	247,300		
54	5	0,600	07-08-2013	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	25,200	25,200	25,200		
55	10	2,000	03-06-2014	Placements de Tunisie - SICAF	45,600				
56	5	1,500	30-05-2014	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	56,120				
57	10	2,230	15-08-2014	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	35,430	35,420	35,420		
58	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	2,700				
59	10	6,420	05-06-2014	ALKIMIA - Société Chimique	56,060				
60	1	1,000	17-06-2014	TUNINVEST SICAF - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	10,000				
61	1	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	30,500	30,500	30,500		
62	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Equipement	4,010				
63	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	8,100				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

\* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : MAGASIN GENERAL (5 à 1)





COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					Indicateur	Seuil
291				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	6,300				
292				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 - MNP11)	14,050				
293				MONOPRIX (da. 1/5. 04/06/2012 - MNP12)	4,620				
294				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	15,100				
295				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	11,320				
296				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	26,420				
297				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	17,610				
298				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	2,710				
299				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	2,320				
300				SFBT (da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	2,470				
301				SFBT (da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	2,050				
302				SFBT (da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	3,140				
303				SFBT (da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13)	1,000				
304				SFBT (da. 1/8. 20/05/2014 - SFB14)	2,120				
305				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	1,790				
306				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,210				
307				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,190				
308				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,170				
309				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,160				
310				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,070				
311				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,240				
312				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,090				
313				SPDIT (da. 1/24. 03/05/2012 - SPD12)	0,380				
314				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,540				
315				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,130				
316				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,100				
317				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,100				
318				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,190				
319				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,490				
320				AMS (da. 1/5. 03/04/2013 - AMS13)	0,730				
321				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,300	0,630	0,630		
322				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	0,830				
323				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	5,280				
324				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	3,170				
325				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,860				
326				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,780				
327				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,600				
328				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	0,920				
329				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	2,900				
330				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	11,010				
331				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	7,340				
332				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	5,240				
333				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	3,930				
334				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,490				
335				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,470				
336				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,460				
337				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,380				
338				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 - TLS10)	0,370				
339				Tunisie Leasing (da. 3/80. 01/02/2013 - TLS13)	0,790				
340				Tunisie Leasing (da. 3/83. 10/02/2014 - TLS14)	0,700	0,600	0,600		
341				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	3,360				
342				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	10,840				
343				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	4,520				
344				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	10,540				
345				BT (da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	5,850				
346				BT (da. 1/3. 28/06/2013 - BT13)	3,550				
347				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	261,270				
348				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	149,300				
349				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	127,970				
350				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	85,310				
351				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	62,050				
352				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	47,730				
353				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	44,060				
354				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	40,670				
355				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	40,670				
356				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	34,410				
357				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 06/09/2010 - ALQ10)	33,600				
358				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 05/09/2011 - ALQ11)	29,930				
359				Air Liquide Tunisie (da. 1/15. 03/09/2012 - ALQ12)	20,280	18,000	18,000		
260				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 02/09/2013 - ALQ13)	24,920				
261				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 15/09/2014 - ALQ14)	20,610	18,630	18,630		
262				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	12,400				
363				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	22,320				
364				UBCI (da. 1/2. 15/07/2010 - UBC10)	16,320				
365				UBCI (da. 8/33. 14/10/2013 - UBC13)	6,010				
366	5			UBCI (NG j. 01/09/2013 UBCG3)	24,800				
367				BNA (da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	0,790	24,500	24,500		
368	10			ICF (NS Lib 75% j. 01/01/2012 ICFNS)	32,370				
369				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,470				
370				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	2,980				
371				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,300				
372				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,370				
373				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,470				
374				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 - ABDA9)	2,600				
375				AMEN BANK (da. 1/10. 11/06/2013 - AB13)	2,650				
376				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,850				
377				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,540				
378				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 - ATB10)	0,310	0,010	0,010		
379				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	8,640				
380				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	7,860				
381				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	7,140				
382				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	19,450				
383				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	13,890				
384				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 - SIM10)	10,110				
385				SIMPAR (da. 1/8. 02/07/2012 - SIM12)	7,610				
386				SIMPAR (da. 2/9. 01/07/2014 - SIM14)	10,390				
387	5			SIMPAR (NG j. 01/07/2014 SIMG4)	46,750				
388				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	7,990				
389				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	5,320				
390				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	6,480				
391				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	3,740				
392				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,650				
393				ATL (da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,300	0,160	0,160		
394				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,120				
395				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,470				
396				SMG (da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	15,250				
397				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	0,940				
398				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	0,940				
399				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	0,780				
400				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,360				
401				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,150				
402				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,570				B
403				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,530				
404				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,080				
405				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	2,810				
406				SOTUVER (da. 10/31. 16/07/2012 - STV12)	2,120				
407				SOTUVER (da. 1/7. 18/07/2013 - STV13)	0,800	0,100	0,100		
408				SOTUVER (da. 3/41. 01/07/2014 - STV14)	0,370				
409				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 - MGR10)	0,630				B
410				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,510				
411				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,300				
412				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,340				
413				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,100				
414				ATTIJARI LEASING (Action Rompue - TJLR)	6,720				
415				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	2,740				
416				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,180				

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
417				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,380				
418				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,260				
419				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)	0,480				
420				SOTRAPIL (da. 1/20. 02/07/2012 - SPIL12)	0,520				
421				SOTRAPIL (da. 1/33. 01/07/2013 - SPL13)	0,280				
422				SOTRAPIL (da. 1/17. 20/06/2014 - SPL14)	0,510				
423				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,550				B
424				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,350				
425				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,160				
426				SOMOCER (da. 1/10. 26/12/2011 - SOM11)	0,300				
427				SOMOCER (da. 1/45. 21/12/2012 - SOM12)	0,060				
428				SOMOCER (da. 2/35. 23/12/2013 - SOM13)	0,160				
429				SOMOCER (da. 3/37. 25/08/2014 - SOM14)	0,200				
430				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	0,540	0,170	0,170		
431				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	0,450				
432				GIF FILTER SA (da. 1/4. 20/07/2011 - GIF11)	0,920				
433				GIF FILTER SA (da. 1/5. 10/12/2012 - GIF12)	0,590				
434				GIF FILTER SA (da. 27/1000. 08/07/2013 - GIF13)	0,070				H
435				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,500				
436				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	2,690				
437				ASSAD (da. 1/10. 02/06/2010 - ASS10)	0,950				
438				ASSAD (da. 1/22. 20/06/2011 - ASS11)	0,390	0,400	0,400		
439				ASSAD (da. 1/23. 01/08/2012 - ASS12)	0,350	0,210	0,210		
440				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,260				
441				SOKNA (da. 1/5. 02/07/2012 - SOK12)	1,570				
442				SOKNA (da. 2/5. 01/07/2014 - SOK14)	2,040				B
443	1			SOKNA NG j. 01/07/2014 SOKG4	5,110				
444				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	1,060				
445				ADWYA (da. 1/5. 09/08/2012 - ADW12)	1,640	1,700	1,700		
446				ADWYA (da. 1/5. 04/08/2014 - ADW14)	1,300	1,220	1,220		
447				TPR (da. 11/149. 20/06/2008 - TPR08)	0,550				
448				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	0,830				
449				TPR (da. 1/36. 25/05/2010 - TPR10)	0,170				
450				TPR (da. 5/37. 15/06/2011 - TPR11)	0,710				
451				TPR (da. 1/21. 25/06/2012 - TPR12)	0,230				
452				TPR (da. 1/44. 25/06/2013 - TPR13)	0,100	0,090	0,090		
453				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,150				
454				SOPAT (da. 1/10. 14/02/2013 - SOP13)	0,240				
455				ARTES (da. 1/4. 23/07/2012 - ART12)	2,350				
456				ARTES (da. 1/5. 04/03/2013 - ART13)	1,490				
457				Carthage Cement (da. 1/52. 20/12/2010 - CC10)	0,050				
458				New Body Line (da. 1/45. 16/12/2013 - NBL13)	0,150				B
459				SAH (da. 1/7. 05/08/2014 - SAH14)	1,520				B
460				SAH (da. 1/20. 05/09/2014 - SAH42)	0,510	0,580	0,580		

H : Réreservation à la Hausse

B : Réreservation à la Baisse

S : Suspendue

HORS -COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
461	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	9,000				
462	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	8,680			B	8,290

H : Réreservation à la Hausse

B : Réreservation à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
				<b>DROITS D'ATTRIBUTION</b>					
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			3.250				
41	1/11	01-10-91			1.080				
45	1/20	15-02-94			0.570				
49	1/30	02-05-95			0.370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	0.900				
132	2/5				0.900				
138	1/10	29-07-05			0.900				
141	1/10	19-08-05			0.900				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
<b>TRANSACTIONS PROGRAMMEES</b>									
<b>OFFRES AVEC CONTREPARTIE</b>									
Sté Industrielle Oléicole Staxienne - SIOS-ZITEX	10	35.500	18-07-2014	35.000		156	MAC SA	30-09-2014	26-09-2014
Sté des Produits Pharmaceutiques - SOPROPHA	5	5.000	29-08-2014	5.000		2 000	BNAC	30-09-2014	26-09-2014
<b>OFFRES SANS CONTREPARTIE</b>									
Banque Tunisienne de Solidarité - BTS	10	10.000	21-03-2014	10.000		100	AFC	30-09-2014	26-09-2014
Sté Générale du Cuir - SOGECUIR	10	20.000	21-11-2001	300.000		60	AFC	30-09-2014	26-09-2014
Sté Tunisie Sucre (23,96% du capital) *	100 €	200.000	06-04-2013	100.00 €		85 200	AI	30-09-2014	26-09-2014
<b>DEMANDES SANS CONTREPARTIE</b>									
Sté d'Assurances et de Réassurances - MAGHREBIA	10	14.000	02-05-2014	14.000		2 000	UIB FIN	30-09-2014	
Sté Générale du Cuir - SOGECUIR	10	20.000	21-11-2001	50.000		60	UIB FIN	30-09-2014	

\* Pour plus d'informations, veuillez consulter le communiqué dans la page 8 du bulletin de la Bourse

# DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

## AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE DELICE HOLDING

### ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «DELICE HOLDING» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 29/08/2014 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société Délice Holding au Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, des 54 907 262 actions de nominal dix (10) dinars chacune constituant le capital social.

#### I- PRESENTATION DE LA SOCIETE

**Dénomination sociale :** Délice Holding

**Siège social :** Immeuble Le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

**Forme juridique :** Société anonyme

**Date de constitution :** 16/05/2013

**Durée :** 99 ans

**Objet social :** La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de société et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.

- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable et juridique et autre

- Et généralement toutes opérations commerciales, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tous autres objets similaires.

**Capital social :** Le capital social de Délice Holding s'élève à 549 072 620 dinars divisé en 54 907 262 actions de nominal 10 dinars chacune entièrement libérées.

#### II-PRESENTATION DE L'OFFRE :

Le placement des titres offerts sera réalisé au moyen d'une offre à prix ouvert, d'un placement global et d'un placement privé – Ci-après l'Offre.

**Cette Offre se déroulera selon le Calendrier indicatif suivant :**

Date	Evénement
15 septembre 2014	Ouverture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé
30 septembre 2014	Clôture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé à 17 heures.
1 <sup>er</sup> Octobre 2014-à 17 heures	Date limite de remise des plis et des supports magnétiques (CD) à la BVMT
02 Octobre 2014	Ouverture des plis
	Fixation du prix de l'Offre par l'intermédiaire en bourse chef de file
	Publication de la BVMT d'un avis relatif au résultat provisoire de l'Offre
	Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre
08 Octobre 2014	Publication par la BVMT du résultat définitif de l'Offre et de l'avis d'introduction
13 octobre 2014	Règlement-livraison de l'Offre
16 octobre 2014	Début des négociations des actions de la société sur le marché principal

#### 1-Décision ayant autorisé l'Offre

Sur proposition du Conseil d'Administration du 11/08/2014, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Délice Holding, réunie le 26/08/2014, a approuvé le principe d'introduction de ladite société sur le marché principal de la Cote de la Bourse et l'ouverture de son capital à hauteur de **8 236 090 actions** avec une **fourchette de valorisation globale** de «Délice Holding» qui se situe **entre 760 millions de dinars et 850 millions de dinars**, bornes incluses.

#### 2-Actions offertes

L'ouverture du capital s'effectue par la diffusion dans le public de :

- **1 000 000 d'actions** au moyen d'une **Offre à Prix Ouvert (OPO)** représentant 1,82% du capital actuel de la société, et centralisée auprès de la BVMT ;
- **4 800 000 actions** au moyen d'un **Placement Global** auprès d'**Institutionnels**, tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse, représentant 8,74% du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse **MAC SA, Tunisie Valeurs et Attijari Intermédiation** et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Parallèlement, il sera procédé à la diffusion dans le cadre d'un **Placement Privé, de 2 436 090 actions**, représentant 4,44% du capital actuel de la société, auprès d'investisseurs désirant acquérir au **minimum** pour un montant de **250 000 dinars**. Ce placement est centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse **MAC SA, Tunisie Valeurs et Attijari Intermédiation** et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

#### 3-Période de validité de l'Offre

L'Offre à Prix Ouvert sera ouverte au public du **15/09/2014 au 30/09/2014 inclus**.

La même durée est fixée pour le placement global et le placement privé.

#### 4-Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette Offre porteront jouissance à partir du **01/01/2014**.

#### 5-Modalités de paiement du prix

La **fourchette de prix indicatif applicable à la présente Offre** a été fixée, bornes incluses, entre **13,840 dinars et 15,480 dinars** par action.

Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter sans indication de prix. Ces ordres seront réputés stipulés au Prix de l'Offre tel que fixé ci-dessous.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Délice Holding dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert s'effectue auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande d'achat à un prix d'achat par action égal au **prix plafond de la fourchette indicative (soit 15,480 dinars)**, tout frais, commissions, courtage et taxes compris.

Les personnes désireuses de participer au **Placement Global** devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre **des titres** à acheter et le **prix** qui doit être compris dans la fourchette fixée. Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions Délice Holding dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du Syndicat de Placement, au comptant au moment de dépôt de la demande d'achat.

En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué et sur la base du prix de l'Offre, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de la présente Offre.

#### 6-Etablissements domiciliaires

**Tous les intermédiaires** en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société Délice Holding exprimés dans le cadre de la présente **Offre à Prix Ouvert**.

**Le Syndicat de Placement** est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions Délice Holding exprimés dans le cadre du **Placement Global et du Placement Privé**.

#### 7-Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

**L'Offre à Prix Ouvert –OPO :**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, **1 000 000 d'actions** Délice Holding à céder seront offertes et réparties en deux (2) catégories :

- Catégorie A :**
- **400 000** des actions offertes, représentant 6,90% de l'offre au public et 40,00% de l'OPO seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum **25 actions et au maximum 1 000 actions**.

- Catégorie B :**
- **600 000** des actions offertes, représentant 10,34% de l'offre au public et 60,00% de l'OPO seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum **1 001 actions et au maximum 600 000 actions pour les institutionnels et 274 536 actions pour les non institutionnels**.

Les **OPCVM** donneurs d'ordre dans les catégories A et B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectifs tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et fixant un maximum de **10% de l'actif net** en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- **Pour les personnes physiques majeures tunisiennes :** le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- **Pour les personnes physiques mineures tunisiennes :** le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- **Pour les personnes morales tunisiennes :** la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- **Pour les OPCVM :** La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- **Pour les institutionnels autres qu'OPCVM :** la dénomination sociale complète ainsi que, le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;

- **Pour les étrangers :** le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents d'identification présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépeuplement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui **ne peut être inférieur à 25**. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ouvert.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;

- Un (1) nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépeuplement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandé sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

#### Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres d'achat exprimés dans le cadre de l'OPO.

**Pour la catégorie A :** les ordres d'achat seront satisfaits **également** par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépeuplement.

**Pour la catégorie B :** les ordres d'achat seront satisfaits **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépeuplement, sans que la part ne dépasse 600 000 actions pour les institutionnels et 0,5% du capital, soit 274 536 actions, à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

**En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.**

#### Le Placement Global:

Dans le cadre du Placement Global, **4 800 000 actions** seront offertes à des **institutionnels** tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui **ne peut être supérieur à 2 745 363 actions** (soit au plus 5% du capital).

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé. Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

#### Fixation du Prix de l'Offre.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le «Prix de l'Offre»).

## DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

### AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE DELICE HOLDING – SUITE -

**Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre** des actions dans le cadre du **Placement Global** et des **demandes** émises par les **investisseurs de cette catégorie** selon la technique dite de «Book Building» (construction du livre d'ordres) telle que utilisée par les pratiques internationales du marché.

Cette confrontation sera effectuée notamment sur la base des critères de marché suivants:

- Capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- Ordre d'arrivée des demandes des investisseurs ;
- Quantité demandée ; et
- Sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 02/10/2014, étant précisé que cette date pourrait être reportée, et se situera dans la **fourchette** comprise entre **13,840 dinars et 15,480 dinars** par action.

#### **Le Placement Privé :**

Dans le cadre du Placement Privé, **2 436 090 actions** seront offertes à **des investisseurs** désirant acquérir au **minimum** pour un montant de **250 000DT**.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à:

- **274 536 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital) ;**
- **2 436 090 actions pour les institutionnels.**

Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global. Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Le prix des actions offertes dans le cadre du Placement Privé sera égal au Prix de l'Offre retenu dans le cadre du Placement Global.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du **Placement Global et du Placement Privé** s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

#### **8-Transmission des ordres et centralisation :**

##### • **Offre à Prix Ouvert**

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, un état récapitulatif des ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, selon les modèles établis par la BVMT.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT, sous pli fermé, l'état des ordres d'achat et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard le **mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014 à 17h00**.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

##### • **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être transmis à la BVMT, sous pli fermé, au plus tard le **mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014 à 17h00**, signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

##### • **Placement privé**

A l'issue de l'opération de Placement Privé, MAC SA intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être transmis à la BVMT, sous pli fermé, au plus tard le **mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014 à 17h00**, signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

#### **9-Ouverture des plis et dépouillement :**

##### • **Offre à Prix Ouvert**

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, seront communiqués, le **jeudi 02 octobre 2014**, sous plis fermés, par la BVMT à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Il est précisé que le prix fixé dans la catégorie de Placement Global s'impose à l'Offre à Prix Ouvert.

##### • **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par la BVMT à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet.

##### • **Placement privé**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par la BVMT à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet.

Il est précisé que le prix fixé dans la catégorie de Placement Global s'impose au placement privé.

#### **10-Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié le mercredi 8 octobre 2014, sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF en précisant la suite donnée à l'offre.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants (**réalisation d'un minimum de 90% de l'opération**), l'avis du résultat de l'offre précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

#### **11-Règlement des espèces et livraison des titres :**

Dans ce dernier cas, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/08/2014 aux actions de la société Délice Holding le code ISIN TN0007670011.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en bourse MAC SA.

#### **12-Contrat de liquidité :**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société Délice Holding à savoir Mr. Mohamed MEDDEB, pour un montant de **4 000 000 dinars et 275 863 actions**.

#### **13-Régulation du cours boursier :**

Les actionnaires de la société Délice Holding se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA, intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente opération est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°14-0864 du 29 Août 2014, ainsi que d'un document de référence «DH 2014» enregistré auprès du CMF en date du 12 Août 2014 sous le n°14-003.

La note d'opération, ainsi que le document de référence «DH 2014» sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Délice Holding, à l'Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis, auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2<sup>ème</sup> étage, les Berges du Lac, et sur les sites internet du CMF: [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn), de la Bourse de Tunis: [www.bvmt.com.tn](http://www.bvmt.com.tn) et de MAC SA: [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

### DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA BANQUE DE L'HABITAT

M. Rached HORCHANI, qui détenait directement, indirectement et de concert 1 799 964 actions et droits de vote représentant 9,999% du capital et des droits de vote de la BANQUE DE L'HABITAT, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 09 septembre 2014, le seuil de 10% des actions et des droits de vote suite à l'acquisition indirecte sur le marché de 705 actions représentant 0,004% du capital de la banque.

Suite à ce franchissement de seuil, M. Rached HORCHANI détient dans la BANQUE DE L'HABITAT:

- Directement 1 750 587 actions représentant 9,725 % du capital;
- Indirectement 21 049 actions représentant 0,117 % du capital à travers les sociétés HORCHANI Finance et HORCHANI Peches,
- De concert avec Fares, Yesmine et Neila HORCHANI 29 033 actions représentant 0,161% du capital.

M. Rached HORCHANI a déclaré comme objectifs visés au cours des 12 prochains mois :

- de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote,
- de poursuivre la cession des actions et droits de vote lui appartenant,
- qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 15 septembre 2014 par Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse.

### COTATION EN BOURSE DES TITRES « AIR LIQUIDE TUNISIE » SUITE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE DECIDEE PAR L'AGE 13 JUIN 2014

#### **A partir du 15 septembre 2014,**

- Les **1 211 282** actions anciennes de la société « AIR LIQUIDE » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés.

- Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes :

- Code Mnémonique : ALQ14
- Code ISIN : TN0002300515
- Groupe de Cotation : 32

- Les 100 940 actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison d'une action nouvelle pour douze (12) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

## AVIS DES SOCIETES

### COMMUNIQUE

AMEN INVEST, intermédiaire en bourse en charge de la vente des actions de la Société « Tunisie Sucre » société non résidente, porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la transaction programmée pour le vendredi 26 septembre 2014 et relative à la cession des actions de la société « Tunisie Sucre », sur le marché de l'Hors-cote – aux enchères, est soumise aux conditions ci-après :

**Condition suspensive**

Nonobstant les dispositions réglementaires régissant les ventes sur le marché de l'Hors-cote de la Bourse de Tunis, la présente adjudication est soumise à l'accord de la Commission Nationale de gestion d'avoirs et des fonds objet de confiscation ou de récupération en faveur de l'Etat. Ainsi, le prix de vente ne sera définitif qu'après son acceptation par ladite commission.

Au cas où celle-ci n'accepte pas le prix, AMEN INVEST publie un communiqué d'annulation de la transaction.

**Condition statutaire**

Conformément à l'article 323 du Code des Sociétés Commerciales et en cas d'acceptation du prix par la commission nationale suscitée, l'acquéreur non actionnaire est soumis à un droit d'agrément exercé par la société selon les modalités prévues par ledit article.

### SOCIETE L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD - ASSAD -

La société Assad a le plaisir d'annoncer la concrétisation de son accord de partenariat capitalistique avec The Abraaj Group (« Abraaj ») tel que décidé par son AGE en date du 18 juin 2014 ; et ce suite à l'obtention des autorisations des autorités compétentes. Cet accord consiste en l'injection par Abraaj de 25 millions de dinars sous forme d'obligations convertibles en actions, et ce dans l'objectif de permettre au Groupe Assad de poursuivre son expansion à l'international, déjà entamée avec succès en Algérie ; et de financer dans les meilleures conditions son programme d'investissement prévu pour la période 2014-2018.

The Abraaj Group (« Abraaj » ou « le Groupe ») est un acteur de premier plan du capital investissement opérant sur les marchés à forte croissance d'Afrique, d'Amérique latine, du Moyen-Orient, d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est, de Turquie et d'Asie centrale. Avec plus de 300 employés, Abraaj compte plus de 25 bureaux répartis autour de six centres régionaux à Istanbul, Mexico, Dubaï, Mumbai, Nairobi et Singapour. Le Groupe gère actuellement 7,5 milliards de dollars à travers plus de 20 fonds sectoriels ou géographiques, investissant dans des sociétés à capitaux privés ou dans le secteur immobilier.

### SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE »

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re », réuni le 22 Aout 2014, a décidé de convoquer L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE le Vendredi 19 Septembre 2014 à 10H00, à l'Hôtel Sheraton – TUNIS - , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du conseil d'administration relatif aux modalités et conditions d'augmentation du capital de la société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » réservé au partenaire stratégique pour approbation ;
2. Suppression du droit préférentiel de souscription à l'augmentation du capital

L'opération de l'augmentation du capital réservée à un partenaire stratégique constitue la dernière étape du plan de développement de la société adopté pour la période 2010/2014.

Le choix du partenaire stratégique se fera suivant la procédure d'appel à candidature internationale auprès des investisseurs potentiels, répondant aux critères prédéfinis.

### SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

**Dénomination :** Air Liquide Tunisie

**Forme juridique :** Société anonyme

**Siège Social :** 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport - 2035 Ariana

**Registre de Commerce :** R.C N° B 0348652008 - **Matricule Fiscale :** 002412 B/A/M/000

**Objet social :** La fabrication, l'achat, la vente et l'exploitation, sous toutes leurs formes, de tous les gaz industriels et médicaux.

**Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Juin 2014 :** Enregistrement à la Recette des Finances de l'Ariana, le 17/07/2014, sous le N° 14506530 quittance N°75447

**Avis aux actionnaires**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Air Liquide Tunisie a décidé, lors de sa réunion du 13 Juin 2014, une augmentation du capital social de 30.282.050 dinars à 32.805.550 dinars, et ce, par incorporation de réserves d'un montant de 2.523.500 dinars et attribution gratuite d'actions.

**Modalités de l'augmentation**

Le capital de la société sera porté de 30.282.050 dinars à 32.805.550 dinars, et ce, par incorporation de réserves et la création de 100.940 actions nouvelles gratuites de nominal 25 dinars chacune.

Les actions gratuites seront attribuées aux détenteurs des 1.211.282 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison d'une action nouvelle pour douze actions anciennes, et ce, à partir du 15 Septembre 2014.

La société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de 2 droits d'attribution, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Cotation en bourse**

Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du 15 Septembre 2014.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 15 Septembre 2014 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 15 Septembre 2014.

**Prise en charge par la STICODEVAM**

Les actions nouvelles et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du 15 Septembre 2014.

### AETECH COMMUNIQUE DE PRESSE

Les états financiers arrêtés au 03 juin 2014 de la société AeTECH font ressortir un résultat net de -475,675 TND contre -156,561 TND à la même date en 2013. Le résultat d'exploitation s'est établi à -274,448 TND contre -61 331 TND au 30/06/2013. Toutefois, l'EBITDA est toujours positif et se chiffre à 57 613 TND.

L'activité d'AeTECH demeure sur une tendance haussière comme le montre le chiffre d'affaires en hausse de 43,4% à 5 869 464 TND. L'activité de distribution de téléphonie mobile et des produits informatiques continue à réaliser ses bonnes prestations avec une croissance des ventes de 13,5% à 3 568 347 TND. L'extension du réseau de distribution avec l'ouverture de nouveaux bureaux de représentation, l'enrichissement de la gamme de produits et le renforcement de la force de vente commence à donner ses résultats. Le chiffre d'affaires Solutions a également augmenté de 139,2% à 2 288 580 TND grâce à la livraison d'un projet d'envergure avec un groupe bancaire de référence.

Les performances financières d'AeTECH sont expliquées par :

- L'augmentation importante des achats consommés qui sont passés de 2 503 224 TND au 30/06/2013 à 4 158 896 TND au 30/06/2014. Le développement de l'activité Distribution exige la constitution de stocks importants pour faire face à la demande croissante sur les produits AeTECH. Les achats de marchandises se sont établis à 2 751 954 TND au 30/06/2014 contre 1 417 060 TND à la même date en 2013, soit +94,2% en rythme annuel.

- L'augmentation des charges de personnel de 21,1% à 1 062 645 TND, expliquée par le renforcement de l'équipe managériale et technique par des cadres et l'investissement continu en formation pour les équipes techniques d'AeTECH afin de pouvoir répondre aux exigences techniques requises pour pouvoir postuler dans les appel d'offres internationaux.

- L'augmentation des charges financières de la société à 233 000 TND au 30/06/2014 vs. 93 699 TND une année auparavant. En fait, AeTECH a eu besoin de recourir aux concours bancaires pour couvrir ses besoins courants. Les concours bancaires se montent à 3 481 034 TND au 30 juin 2014 vs. 2 539 906 TND au 30 juin 2013. Néanmoins, ce niveau reste comparable à la situation enregistrée à la fin de l'année 2013. Cette augmentation n'est que provisoire puisque AeTECH est en train de mener une vaste opération de recouvrement auprès de ses clients.

En parallèle, AeTECH travaille sur la maîtrise de ses charges d'exploitation. Elle est parvenue à baisser le poste « Autres charges d'exploitation » de 3,1% à 607 411 TND.

**A propos d'AeTECH**

AeTECH est un intégrateur de solutions en technologies d'information et de communication. Son activité principale regroupe les solutions de communication voix et données, la visioconférence la vidéosurveillance, Datacenter et Cloud. Elle est cotée sur la Bourse de Tunis depuis 2013.

### MONOPRIX COMMUNIQUE

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T) – MONOPRIX – informe es actionnaires et le marché financier de la signature d'un protocole d'accord en vue de l'acquisition de parts du capital de la société « RAYEN DISTRIBUTION » et de détenir ainsi la majorité du capital de cette société.

La société « RAYEN DISTRIBUTION » exploite l'enseigne « MERCURE MARKET » et dispose de trois points de vente en activité, à Tunis, Sousse et Sfax, et de deux autres en cours d'aménagement, représentant une surface de vente de plus de 7000 m², et un potentiel de chiffre d'affaire sur année pleine de plus de 50 MDT.

Cette acquisition doit renforcer la position du groupe SNMVT, le rapprocher de ses clients et produire des synergies dès l'année 2014.

### COMPAGNIE AERIENNE SYPHAX AIRLINES COMMUNIQUE

La compagnie aérienne Syphax Airlines informe le public qu'elle n'a pas l'intention d'annuler sa liaison entre Tunis et Montréal.

Dans un souci d'utilisation optimale de sa flotte, la compagnie est en train de procéder à la régulation de certaines dates de ses vols vers Montréal.

Des pourparlers avec d'autres compagnies aériennes sont en cours pour des accords commerciaux et particulièrement du code Share en basse saison sur l'axe Tunis-Montréal.

Durant ses cinq premiers mois d'exploitation (avril- août 2014), la ligne a connu une énorme rentabilité et a réalisé 40% de parts de marché sur l'axe Montréal-Tunis.